

Réunion du comité restreint de suivi du mercredi 29 mai 2013
Mimizan, salle de la Communauté de communes.
Compte-rendu de la réunion de 10h00 à 12h00

Ce comité restreint de suivi avait pour objectif d'évoquer l'avancée du travail d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) concernant le site Natura 2000 des « Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan plage », dans l'attente d'une validation des diagnostics en comité de pilotage (COPIL).

Le présent compte-rendu a été établi sur la base des diagnostics mis en ligne (document de travail, mai 2013) et du diaporama présenté, complété et modifié en fonction des remarques faites en séance.

Présents :

Mr Martinez Pierre (Association des Pêcheurs Côtiers Landais), Mr Boigné Michel (Association des Pêcheurs Côtiers Girondins), Mr Caullet Alain (Fédération SEPANSO Landes), Mr Capo René (Comité de vigilance de Biscarrosse), Me Branger Françoise (Bassin d'Arcachon Ecologie), Mr Lacrotte Jean Claude (Gascons de Biscarrosse), Mr Saquet Pierre (DGA EM), Me Biosca Rebecca (Commune de La Teste de Buch), Me Guegan Gwénaëlle (Commune de Mimizan, directrice Aménagement urbain), Me Betbeder Claire (Communauté de communes des grands lacs, chargée de mission Natura 2000), Mr Tarozzi Gilbert (DDTM Landes), Me Garde Coline (DREAL Aquitaine), Mr Granereau Gilles, Mr Sin Fabrice et Me Sautret Emilie (ONF).

O r d r e d u j o u r

Points abordés

- **Evolution des périmètres.**
- **Diagnostic habitats**
- **Diagnostic flore et faune**
- **Diagnostic socio-économique**
- **Préfiguration des enjeux et objectifs**
- **Méthode d'élaboration : plan-type, charte, actions**
- **Conclusion, questions diverses.**

En préalable, une présentation du nouveau site internet des dunes littorales d'Aquitaine est faite : <http://dunes-littorale-aquitaine.n2000.fr>. Chaque site Natura 2000 fait l'objet d'une page et de menus (identiques pour chaque site). Dans les menus sont placés des documents à télécharger, nous signalons le document de référence et de travail: <http://dunes-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/110> « Diagnostic écologique et socioéconomique » qui comporte les résultats de l'état des lieux du site étudié.

L'évolution des périmètres

Le site est initialement découpé en trois entités :

- une entité au nord, sur le territoire de la commune de La Teste-de-Buch,
- une au centre, sur le territoire de Biscarrosse,
- une au sud, concernant les communes de Sainte Eulalie en Born et Mimizan.

La superficie initiale du périmètre du Site d'importance Communautaire (SIC) est de 739 hectares.

Les réflexions menées durant la phase de diagnostic amènent à envisager une évolution du périmètre, justifiée par plusieurs éléments :

- La présence d'habitats et d'espèces d'intérêt (fondement de la démarche Natura 2000), tout en restant cohérent et modeste vis-à-vis de la gestion future qu'il sera possible de mettre en place.
- On constate que le périmètre initial montre quelques imprécisions dues à l'échelle utilisée (1/25000^{ème}), ce qui nécessite un réajustement des limites. Un réalignement est donc proposé soit selon les limites cadastrales communales, les limites du parcellaire forestier, ou encore selon la présence d'infrastructures linéaires et projets urbanistiques.

Le but étant de faciliter par la suite la mise en place de toute action cohérente à l'échelle d'une propriété (les contrats Natura 2000 étant signés avec un propriétaire).

- Coté ouest, le périmètre se « cale » sur le trait de côte, intégrant ainsi le DPM au périmètre. Il s'agit de terrains (non cadastrés) de surfaces variables selon les saisons et l'érosion marine. Ces deux limites peuvent difficilement être figées au vu de la dynamique de la bande côtière.

Cela permet d'envisager la mise en place des contrats spécifiques de nettoyage manuel des plages.

- L'intégration du terrain militaire du Trencat est proposée. Cet espace n'est plus en activité, ni géré depuis près de 60 ans, constituant ainsi une zone de refuge très importante pour certaines espèces.

Cette fusion permettrait aussi de maintenir une continuité écologique sur le cordon dunaire et de relier les deux entités situées au nord et au centre de ce site Natura 2000.

Discussion : Dans le document de travail mis en ligne avant la réunion, une erreur apparaissait : le périmètre proposé ne peut pas se baser sur la limite des hautes eaux, puisque cela exclurait le DPM. Dans ce cas, les actions d'opérations de nettoyage manuel, qui pourraient être envisagées dans ce docob, seraient impossibles à mettre en place.

Suite à diverses remarques lors de la réunion, il est précisé que le fait de rattacher le DPM (en quelque sorte « virtuellement », puisqu'il n'est pas matérialisé sur le terrain) ne modifie en aucune sorte l'organisation actuelle des activités, comme la pêche, notamment le surf casting. Les autorisations de pêche au filet fixe sont délivrées par arrêté ministériel, les pratiques actuelles restent inchangées, que le périmètre soit au niveau des plus basses ou des hautes eaux.

D'un point de vue réglementaire, seules l'installation de nouveaux équipements ou l'organisation de manifestations sportives occasionnelles pourront faire l'objet d'une évaluation des incidences, que l'activité soit située à proximité ou au sein du site Natura 2000.

La liste nationale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un site Natura 2000 en application du IV de l'article L. 414-4 du code de l'environnement, est détaillée dans le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 et le décret n° 2011-966 du 16 août 2011.

Les arrêtés préfectoraux en vigueur en Aquitaine sont consultables sur le site Internet suivant : <http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-incidences-les-a1091.html>, et notamment l'arrêté n°2012/03/09-27 pour le département de la Gironde et l'arrêté n° 2012/594 pour celui des Landes.

Informations complémentaires :

Les modifications de périmètre proposées impactent uniquement des propriétés de l'état, domaniales et militaires. Les propriétés privés au nord de Biscarrosse plage sont exclus de la proposition, excepté une parcelle constituant les bords de la lette du Vivier.

Le périmètre proposé n'a pas suscité d'interrogations particulières, l'intégration du terrain militaire du Trencat est appréciée.

Le nouveau projet de périmètre défini aujourd'hui représente 1397 hectares (soit une extension de plus de 650 hectares par rapport au SIC initial).

Il est rappelé que les propositions ont d'abord été faites à partir de la présence d'espèces et d'habitats à enjeux puis affinées sur des limites physiques pour faciliter l'application du futur plan d'actions (aucune loi n'impose ces derniers réajustements).

Diagnostic Ecologique

Remarques préalables

Une présentation des données climatologiques, géologiques est faite avant de détailler les espèces floristiques inventoriées, les habitats naturels identifiés puis la faune remarquable présente.

On détaille premièrement 4 grandes unités de végétation :

- les peuplements adaptés aux apports de sel, au vent (haut de plage, dune),
- la végétation plus « prairiale » et adaptée à la chaleur (arrière-dune),
- la végétation hygrophile plus ponctuelle (pannes humides),
- la végétation arborée.

1) Les habitats naturels recensés

Deux habitats d'intérêt communautaires sont d'ordre prioritaire parmi les 13 habitats recensés :

Nom de l'habitat	Code Natura 2000	Code Corine Biotope	Statut	Caractéristiques
Sables des hauts de plage à Talitres (Replats boueux ou sableux exondés à marée basse)	1140-1	14	IC	Absence de végétation
Laisses de mer sur substrat sableux à vaseux (Végétation annuelle des laisses de mer)	1210-1	17.2	IC	Végétation basse
Dunes mobiles embryonnaires atlantiques (Dunes mobiles embryonnaires)	2110-1	16.211	IC	Végétation basse
Dunes mobiles à gourbet des côtes atlantiques (Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches))	2120-1	16.2121	IC	Végétation basse
Dunes grises des côtes atlantiques (Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises))	2130-2	16.222	ICP	Végétation basse
Pelouses rases arrière-dunaires (Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises))	2130-5	16.227	ICP	Végétation basse

Nom de l'habitat	Code Natura 2000	Code Corine Biotope	Statut	Caractéristiques
Dunes à Saule des dunes	2170-1	16.26	IC	Végétation arbustive
Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne liège (Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale)	2180-3	16.29	IC	Végétation arborée
Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert (Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale)	2180-2	16.29	IC	Végétation arborée
Bas-marais dunaires (Dépressions humides intradunales)	2190-3	16.33	IC	Végétation hygrophile
Roselières et cariçaies dunaires (Dépressions humides intradunales)	2190-5	16.35	IC	Végétation hygrophile
Landes sèches thermo-atlantiques (Landes sèches européennes)	4030-4	31.2411 ;31.2412	IC	Végétation basse
Prés humides littoraux thermo-atlantiques des Landes et des Charentes (Habitat non validé à l'heure actuelle sur le site, mais probablement présent au niveau de la lette du Vivier. (Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molonio-Holoschoenion)	6420-2	37.4	IC	Végétation herbacée haute

IC = habitat d'intérêt communautaire ; ICP = habitat prioritaire

On peut trouver sur le site Internet un catalogue de ces habitats, accompagné de photographies qui constitue un document de travail : <http://dunes-littorale-aquitaine.n2000.fr/node/109>

Discussion :

La liste et la cartographie des habitats naturels existantes n'ont pas encore été validées par le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA).

2) Un inventaire de la flore a été réalisé. Nous citerons, parmi les 127 espèces végétales identifiées, les espèces ayant un statut de protection :

3 espèces protégées au plan national (arrêtés du 28/01/1982 et 31/08/1985),
5 espèces protégées au plan régional Aquitain (arrêté du 08/03/2002),
6 endémiques, dont 2 protégées et inscrites sur le Livre rouge de la flore menacée.

Nom français	Taxon	Famille	Statut
Bruyère du Portugal	<i>Erica lusitanica</i> Rudolphi, 1800	Ericaceae	1982
Diotis blanc, Diotis maritime.	<i>Otanthus maritimus</i> subsp. <i>maritimus</i>	Asteraceae	2002
Luzerne marine	<i>Medicago marina</i> L., 1753	Fabaceae	2002
Lis des sables, Lis Matthiole.	<i>Pancratium maritimum</i> L. 1753	Amaryllidaceae	2002
Pourpier de mer	<i>Honckenya peploides</i> (L.) Ehrh. 1788	Caryophyllaceae	2002
Silène des ports	<i>Silene portensis</i> L. 1753	Caryophyllaceae	2002
Linnaire à feuilles de thym	<i>Linaria thymifolia</i> (Vahl) DC. in Lam. & DC., 1805	Scrophulariaceae	1982 Endémique Livre Rouge
Epervière des dunes	<i>Hieracium eriophorum</i> St.-Amans 1801	Asteraceae	1982 Endémique Livre Rouge
Armoise de Lloyd	<i>Artemisia campestris</i> subsp. <i>maritima</i> (DC.) Arcang. 1882	Asteraceae	Endémique
Fétuque de Gascogne	<i>Festuca vasconensis</i> (Markgr.-Dann.) Auquier & Kerguelen, 1976	Poaceae	Endémique
Gaillet des sables	<i>Galium arenarium</i> Loisel. 1806	Rubiaceae	Endémique
Silène de Thore	<i>Silene vulgaris</i> subsp. <i>thorei</i>	Caryophyllaceae	Endémique

Parmi la végétation, des espèces sont identifiées comme :

- des espèces introduites, considérées comme naturalisées, n'ayant pas de caractère invasif affirmé (INT)
- des espèces invasives (INVA)
- des espèces parasites (PAR)
- le Robinier est à différencier comme une espèce indésirable « IND » dans les sites Natura 2000.

Nom français	Taxon	Famille	Statut
Euphorbe à feuilles de renouée	<i>Euphorbia polygonifolia</i> L. 1753	Euphorbiaceae	INT
Laiteron maraicher	<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Asteraceae	INT
Morelle noire	<i>Solanum nigrum</i> L. 1753	Solanaceae	INT
Baccharis à feuilles d'Arroche, Sénéçon en arbre.	<i>Baccharis halimifolia</i> L. 1753	Asteraceae	INVA
Ficoïde, Figuier des Hottentots	<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E.Br.in Phillips, 1926	Aizoaceae	INVA
Onagre bisannuelle, Herbe aux ânes	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	Onagraceae	INVA
Robinier faux-acacia (considéré comme indésirable et non invasive)	<i>Robinia pseudoacacia</i> L. 1753	Fabaceae	IND
Sporobole tenace	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.1810	Poaceae	INVA
Vergerette du Canada	<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist., 1943	Asteraceae	INVA
Yucca.	<i>Yucca gloriosa</i> L. 1753	Agavaceae	INVA
Orobanche	<i>Orobanche</i> sp.	Scrophulariaceae	PAR

Discussion :

Il est indiqué que *Cladium mariscus*, espèce des zones humides (observée à Mimizan), est une plante déterminante pour certains habitats humides d'arrière-dune. Elle est protégée par ailleurs dans de nombreuses régions, et sa relative abondance en Aquitaine constitue un enjeu important.

Pour les invasives, certaines comme le Robinier, sont à considérer comme indésirables sur les sites Natura 2000 ; elles sont en effet naturalisées sur notre territoire, mais peuvent présenter un caractère pionnier susceptible de modifier la diversité locale. Pour cette raison, il est fait mention de ce statut « d'indésirable » pour les sites Natura 2000.

3) La faune

La liste des espèces faunistiques n'est pas exhaustive et peut être complétée. Nous précisons les espèces protégées et patrimoniales : l'engoulevent d'Europe, le pélobate cultripède, le Lézard ocellé, le Gravelot à collier interrompu...

On notera aussi l'importance des insectes en milieu dunaire, qui constituent des indicateurs de l'état de conservation.

Discussion :

Les espèces de la Directive Oiseaux sont données à titre indicatif, mais certaines peuvent toutefois constituer un enjeu pour le site.

Nous avons dressé une liste des espèces à enjeux ou espèces patrimoniales, pour lesquelles les éventuelles actions de conservation seront engagées par le biais de la protection de leur habitat naturel (dans la mesure où ce dernier est d'intérêt communautaire).

Diagnostic socio-économique

Le contexte géographique du site le rend très attractif (littoral, présence des stations de Biscarrosse plage et de la Salie, proximité des étangs landais, de la dune du Pilat...). La démographie présente une forte expansion ces 10 dernières années, notamment sur la commune de Biscarrosse. La population peut être multipliée par 10 en saison estivale.

Une présentation rapide des activités et usages met en évidence l'important complexe d'acteurs et d'usagers.

1) Les activités majeures sur le site :

- **l'activité militaire**, représentée par la Direction générale de l'Armement et Essais de Missiles (DGA EM), rattachée au ministère de la Défense sur la partie sud du site, au sein de la forêt domaniale de Sainte-Eulalie. C'est un usager spécifique de la forêt domaniale, avec son propre système de défense incendie (détachement des pompiers de Paris, dispositif conséquent de pare feu).

Le terrain militaire du Trencat est quant à lui sans activité ni gestion depuis près de 60 ans. Il pourrait être rétrocédé à l'ONF par la suite.

- **la gestion forestière** : confiées à l'ONF, les parcelles forestières sont des propriétés privées de l'État, rattachées au ministère de l'Agriculture. On connaît a fortiori la gestion multifonctionnelle des forêts, dans notre cas les forêts littorales concernées sont classées en forêt de protection, sans enjeu de production, hormis quelques parcelles au nord (commune de La Teste de Buch) suivant un document d'aménagement forestier. Il existe aussi la gestion des milieux dunaires, la protection des espèces et entretien de la dune (voir des travaux de réhabilitation). Pour l'accueil du public, un appui technique de nos services est également en place pour les aménagements touristiques (Plans plage par exemple).

- **Les activités touristiques**, majoritairement littorales, avec la gestion de l'accueil du public, le nettoyage des plages, la surveillance de baignade...

Plusieurs concessions sont installées au niveau du parking de la Salie nord dont deux restaurants, un bâtiment « Sécurité, Prévention, Océan, tourisme » (SPOT) destiné aux associations des sports de glisse et lieu d'information pour les visiteurs ainsi qu'un point glisse en haut de dune. Sur l'accès plage du Vivier à Biscarrosse, il y a deux algécos qui accueillent des écoles de surf ainsi qu'un snack bar en pied de dune.

Quelques données illustrent la fréquentation sur la station balnéaire de Biscarrosse : on estime qu'il y a eu 700 000 véhicules sur toute la saison estivale 2012. Un pic de fréquentation en août a compté près de 20 000 véhicules par jour allant vers Biscarrosse plage. Le parking du Vivier est régulièrement saturé, avec une présence de cyclistes non négligeable puisqu'on note un pic à 350 vélos en juillet, uniquement sur cet accès plage. La capacité de l'offre de stationnement est aujourd'hui largement insuffisante par rapport à la demande.

- **D'autres activités, usages et sports de loisirs** sont listés et présentés dans le diagnostic sous la forme d'un tableau indiquant l'importance de l'impact (faible, moyen, fort) et le type d'impact (annuel, ponctuel...). Ces impacts ont été évalués à dire d'experts, lors des observations de terrain, des faits relatés par l'équipe locale d'agents ONF et apports extérieurs.

Les activités sont les suivantes :

- la chasse, représentées par des Associations communales de Chasse Agrée (ACCA) locales, avec une réserve de chasse petit gibier au nord du site,

- la pêche de loisirs, pratique du surfcasting et pose de filets fixes, cette dernière est réglementée du 1^{er} janvier au 1^{er} juin puis du 1^{er} octobre au 31 décembre en Gironde, interdites du 15 juin au 15 septembre dans les Landes.

5 autorisations sur 150 en Gironde sont délivrées pour la pêche au filet fixe sur la portion du littoral entre la pointe d'Arcachon et la limite du département des Landes (zone 4). 400 autorisations sur l'ensemble du linéaire landais (en moyenne de 2007 à 2011).

- les sports de glisse (surf, stand up paddle, bodyboard, kite surf...) qui sont des pratiques de plus en plus convoitées, représentées par différents clubs et écoles sur La Salie ainsi qu'au Vivier,
- le char à voile, organisé par le club Alizés speed
- les balades à pied et randonnées en pratique libre (pédestre, VTT...),
- les randonnées équestres, encadrées par l'association "le littoral à Cheval", accès autorisé par le Vivier entre le 15 septembre et le 15 juin,
- la baignade, notamment aux niveaux des accès des plages de la Salie et du Vivier,
- le pique nique, sur aires aménagées à proximité ou pique nique sauvage
- les visites guidées (organisées par l'ONF, la communauté de commune, les résiniers...)
- Un sentier du gemmage est installé au bord du parking de la Salie nord. Le gemmage traditionnel, une des activités historiques remise au goût du jour à proximité de notre site, qu'il convient de prendre en compte.

Aucune de ces activités ne remet en cause l'objectif principal de conservation des espèces et habitats du site. Certaines sont tout de même identifiées comme impactant les milieux : ce sont l'activité de **baignade** et les **balades à pied et randonnées**. Ces pratiques sont condensées pendant la saison estivale, sources de piétinement et difficiles à canaliser.

Toutes les activités ne sont pas réglementées ou limitées. Certaines activités inventoriées sont non autorisées :

- le passage d'engins motorisés tels que les quads, motos...
- les décharges sauvages,
- le camping sauvage,
- l'organisation occasionnelle de raves parties,
- les fréquentations à caractère sexuel,
- le piétinement hors des passages aménagés...

Enfin, la gestion des eaux usées du bassin d'Arcachon ayant pour exutoire la canalisation du Wharf de la Salie au nord du site est à surveiller. En effet, cette structure est placée dans une zone en accrétion, où la distance entre le point de déversement et la plage se réduit. On peut donc, à moyen terme, s'interroger sur la garantie d'une dilution et d'un assainissement suffisants pour maintenir le bon fonctionnement du milieu marin et terrestre à proximité, ainsi que toutes les activités liées à la qualité des eaux (baignade, pêche...).

Discussion :

Concernant le nettoyage des plages, il nous a été demandé de fournir une étude mettant en exergue les bienfaits du nettoyage manuel par rapport au mécanique. Celle ci a été réalisée par Conseil général des Landes depuis septembre 2008 sur deux sites du réseau européen Natura 2000, à Tarnos et Mimizan en collaboration technique avec l'ONF. Le résultat du suivi fait sur les populations d'insectes le prouve. Ce dernier est mis en ligne avec sur le site Internet avec ce compte rendu « Bilan travaux de nettoyage manuel CG 40 » et sera communiqué en annexe du diagnostic prochainement mis à jour.

Sur ce sujet, nous rappelons que la compétence « nettoyage des plages » est soutenue par les conseils généraux (Gironde et Landes).

L'entretien des plages en Gironde, c'est avant tout des partenariats entre les communes, l'ONF et le Conseil Général. Les communes du littoral et du bassin d'Arcachon s'engagent à respecter le dispositif Départemental pour le nettoyage des plages (opérations de nettoyage

manuel uniquement subventionnées depuis 2013), l'ONF apporte son conseil technique aux communes et contrôle que les principes de ce dispositif sont bien respectés.

Dans les Landes, le CG est maître d'ouvrage de l'opération globale. Les ramassages sont majoritairement mécaniques sur les fenêtrages océaniques. Les secteurs en Natura 2000 bénéficient d'opérations de nettoyage manuel sélectif à l'écart des plages surveillées, qui sont réalisées par des travailleurs d'établissements spécialisés d'aide par le travail (ESAT).

Il est précisé également qu'au sein de la DGA EM, des tests sont effectués sur des zones sans nettoyage afin d'évaluer l'évolution des milieux. L'idée d'une accumulation des déchets permettant la consolidation du pied de dune n'est pas exclue, en parallèle d'une diminution de l'érosion et d'une augmentation de la biodiversité. L'intégration des fragments de plastique (majoritairement) dans la chaîne alimentaire est par contre inévitable et non sans conséquence.

On conclura que les techniques de nettoyage ont évolué, les dispositifs d'accompagnement vers les opérations manuelles deviennent plus incitatifs pour les communes mais le cahier des charges reste encore à faire évoluer.

Concernant la canalisation du Wharf, aucune étude ne démontre l'impact des rejets sur les peuplements forestiers frontaliers. Cette analyse serait intéressante mais doit être financée.

2) les entretiens sociologiques et enquêtes par questionnaires

Un sondage a été réalisé par entretiens et questionnaires afin de compléter les informations préalablement récoltées pour faire un état des lieux. Malgré les envois conséquents, il y a eu peu de retour. Nous pouvons toutefois en conclure les principaux sujets et thématiques d'intérêt : l'environnement (d'ordre général) puis le littoral et les activités touristiques.

Pour la majorité des personnes sondées, les préoccupations face à l'avenir du site Natura 2000 sont les problèmes de fréquentation humaine ainsi que la pollution laissée par ceux qui fréquentent le site, puis l'activité touristique d'ordre général.

Généralement, la démarche Natura 2000 est vue soit comme une contrainte soit comme une opportunité selon les acteurs consultés (opérateurs, associations, entreprises, usagers, collectivités...). La perception de la démarche pose aujourd'hui un autre problème, lié à la non-acceptation des nouvelles « réglementations », alors que la mise en place du réseau Natura 2000 s'était accompagnée de discours « rassurants » à cet égard. Initialement, les griefs portaient sur le risque de ne plus pouvoir mener d'activités dans les sites Natura 2000 ; aujourd'hui, le ressenti porte sur la crainte que l'on aura des difficultés à mettre en œuvre au sein, ou à proximité des sites Natura 2000, des politiques environnementales cohérentes au niveau des territoires.

La démarche Natura 2000 peut permettre de développer des actions concertées d'aménagement du territoire, et apporte une labellisation aux sites, ce qui est important notamment pour le tourisme, mais aussi peut-être pour la prise de conscience des enjeux du site.

Ceci étant, la communication au sens large reste l'enfant pauvre de la démarche : peu ou pas de remontées sur la vie des sites, les enjeux notamment apparaissent comme « confidentiels ». De même, l'information locale, mais aussi plus large (département) est déficitaire.

Il est important de communiquer également sur certains aspects techniques, comme les espèces invasives, le nettoyage des plages, etc.

La démarche doit être mieux appuyée par différentes structures, ce qui pourra aussi justifier la recherche de financements spécifiques notamment pour l'aspect pédagogique, auprès des Pays notamment.

L'enjeu n° 1 des sites Natura 2000, c'est bien la préservation de l'existant, par l'installation de dispositifs adaptés, et d'une communication plus large et transparente. Il faut de plus anticiper sur l'évolution de la démographie sur le littoral, qui demandera de prêter de plus en plus d'attention à ces stratégies de protection et d'information, et qui pourra nécessiter de faire évoluer les équipements existants pour tenir compte de l'accroissement de la population.

Discussion :

- Les constats effectués appellent peu de remarques, les points essentiels étant le développement de la communication, la participation plus large des acteurs du territoire à la gestion des sites, et bien entendu le maintien de l'état de conservation des sites qui constituent un label de plus en plus reconnu au sein de l'activité tourisme.
- Une attention particulière doit être portée sur la communication « pédagogique » de terrain, qui devrait évoluer avec la demande d'une population croissante sur la côte ; cette stratégie constitue une approche de la conservation des habitats, par le biais de la « canalisation ludique » du public.

Préfiguration des enjeux et objectifs

Il est présenté les grands enjeux, basés sur ce qui a déjà été fait pour les sites des dunes littorales landaises :

- Les **habitats naturels** sont l'enjeu majeur ciblé, avec notamment deux variantes des milieux habituellement rencontrés :
 - les « champs de dunes », probablement uniques en Aquitaine,
 - la pinède à Chêne-liège et Chêne vert (non décrite actuellement, habitat très limité au nord de Biscarrosse et sur La Teste).
- Concernant la **flore**, il n'y a pas pour l'heure d'espèce de la directive, mais on peut dresser une liste des espèces « patrimoniales » fondée sur les endémiques et les protégées.
- Pour la **faune**, les espèces dans les directives sont citées (Habitats, Oiseaux), la liste des espèces patrimoniales reste à établir.

N°	Objectif principal	Remarques
1	Maintenir, voire améliorer l'état de conservation des habitats naturels, au sein de leur contexte dynamique	Le maintien de l'état des habitats est une priorité de la directive habitats ; toutefois pour le milieu dunaire, il convient de prendre en compte sa dynamique spécifique.
2	Maintenir, voire améliorer le statut des espèces, particulièrement de celles présentant un intérêt patrimonial	Une attention particulière sera portée aux espèces citées dans le DOCOB comme présentant un intérêt patrimonial, afin de maintenir (obligation <i>at minima</i>) ou d'améliorer leur statut.
3	Maintenir et améliorer les conditions d'accueil du public, afin de réduire son impact sur les milieux	Afin de limiter l'impact du public sur les milieux, il convient de prendre des mesures pour « canaliser » sa circulation sur les secteurs les moins sensibles.
4	Conforter les connaissances, mettre en place les suivis	Certaines connaissances sont à conforter, et des suivis indispensables à la cohérence de la gestion (indicateurs...) sont à envisager.
5	Assurer l'animation du site et la communication	Pour mettre en œuvre le DOCOB, il convient de mettre en place une structure, et de la faire vivre. Parallèlement, la communication (sur Natura 2000 en particulier) est à développer.

Les « validations » seront faites par messagerie afin d'éviter de réunir le groupe, sur la base des ébauches proposées que l'on peut dès à présent amender.

Le principe de travailler par échange mail a été très favorablement accepté, les personnes non connectées pourront continuer de communiquer par courrier ou faire part de leurs observations par téléphone aux deux chargés de mission ONF sur ce dossier.

Méthode proposée pour l'élaboration du DOCOB

Pour finaliser l'élaboration de ce document, nous utiliserons un plan-type proposé par l'ATEN (Atelier technique de l'environnement) pour appuyer notre rédaction.

Le présent CRES a effectué une prévalidation des données des diagnostics ; par ailleurs, il a validé les principes de préfiguration des enjeux et objectifs (principaux).

Afin de valider les étapes suivantes, une réunion peut être prévue (septembre ?) pour évoquer les fiches-actions, la charte, et l'avancement de la rédaction.

Conclusion, questions diverses

Il est rappelé que toute contribution en lien avec le docob peut contribuer à enrichir le document. Chacun peut participer à ce travail, suivant les principes de respect de la concertation :

- l'envoi de l'invitation selon des délais suffisants pour respecter les calendriers de chacun,
- la mise à disposition de documents de travail par le biais du site Internet (en test actuellement), et d'un courriel,
- le recueil des remarques par courriel ou par téléphone, ou, si nécessaire, par contact direct,
- l'envoi d'un compte-rendu de réunion le plus rapidement possible après sa tenue,
- l'octroi d'un délai de 15 jours après la réunion pour faire part de toute remarque, notamment sur le compte-rendu.

Les chargés de mission restent les interlocuteurs privilégiés pour toute question liée au site et à la l'élaboration du Docob.

Gilles Granereau

Office national des Forêts, 1237 chemin d'Aymont, 40350 Pouillon
05 58 98 27 82
06 13 81 60 36
gilles.granereau@onf.fr

Emilie Sautret

Office National des Forêts, Bureau d'études Littoral, 9, rue Raymond Manaud, 33524 Bruges Cedex
05 57 81 67 52
06 23 66 46 12
emilie.sautret@onf.fr